

Société Petro-Canada—Loi

Il y a une vingtaine d'années, lorsqu'on ignorait encore le véritable potentiel pétrolier et gazier des régions inexploitées du Canada, le régime de gestion des ressources du gouvernement fédéral favorisait la prospection. Dans bien des cas, les progrès ont été plus lents que nous l'avions espéré mais, éventuellement, les travaux ont donné d'assez bons résultats. Maintenant, la nouvelle loi sur le pétrole et le gaz devrait accélérer les travaux dans les terres du Canada. On a découvert des gisements de pétrole et de gaz et c'est en partie pour cela que l'une des principales dispositions du bill C-101 prévoit l'augmentation du capital autorisé en actions ordinaires de Petro-Canada.

Il faudra des investissements énormes pour exploiter les gisements de pétrole et de gaz des régions éloignées. La Société Petro-Canada a des intérêts dans un bon nombre de découvertes et elle doit pouvoir assumer sa part des frais d'exploitation. Elle a aussi investi dans d'autres projets pétroliers importants, comme le projet Alsands, mais elle n'a pas le même accès aux marchés financiers que ses associés du secteur privé. Elle ne peut pas émettre des actions sur le marché et elle doit compter sur le financement du gouvernement du Canada pour s'acquitter de ses obligations.

L'exploitation des gisements de pétrole représente une bonne partie des obligations financières de Petro-Canada, mais la Société investit aussi beaucoup dans la prospection et elle a besoin d'un plus grand capital si elle ne veut pas abandonner ses intérêts et ses avoirs. Pour atteindre les objectifs d'approvisionnement pétroliers et de canadienisation prévus dans le cadre du Programme énergétique national, Petro-Canada doit continuer à participer à la recherche et à l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers. Cette société de la Couronne permet non seulement aux Canadiens d'avoir une part dans l'industrie pétrolière et gazière, mais elle jouera en même temps un rôle de chef de file en donnant à des sociétés canadiennes l'occasion de participer aux projets de mise en valeur énergétique. De telles entreprises conjointes ont déjà été lancées et de nouvelles occasions se présenteront si Petro-Canada obtient les fonds nécessaires pour assumer sa part des frais de prospection et d'exploitation. Où seraient les projets de l'île de Sable ou d'Hibernia sans Petro-Canada? Que les députés d'en face essaient de répondre à cette question.

● (1900)

M. Andre: Mobil a découvert Hibernia.

M. Dingwall: Petro-Canada est une nouvelle société qui s'intéresse énormément à la prospection dans les régions neuves, au pétrole non classique et à la mise au point de techniques adaptées aux conditions bien spéciales qui existent au Canada. Tout comme les jeunes sociétés ambitieuses du secteur privé, Petro-Canada a besoin de plus d'argent qu'elle ne peut en obtenir par ses seules liquidités. Si elle ne peut pas avoir le même accès aux marchés financiers que les sociétés du secteur privé, elle doit se faire financer par son seul actionnaire, en l'occurrence le gouvernement du Canada. En outre, pour être en mesure de bien planifier son activité, elle doit avoir une capitalisation assurée.

Le projet de loi propose un capital autorisé s'élevant à 5.5 milliards au maximum, mais comme une somme de 500 millions a déjà été octroyée ainsi qu'une autre somme de 100 millions représentant la participation dans Panartic Oil Ltée, la somme globale des capitaux supplémentaires prévus dans le

projet de loi est de 4.9 milliards. Quand on s'arrête sur ce chiffre, il importe de se rappeler qu'un nouvel apport de 4.9 milliards est une proportion très minime des nouvelles dépenses énergétiques globales qui, selon les prévisions, devraient dépasser les 300 milliards durant la présente décennie.

Petro-Canada n'a pas joui du soutien de tous les députés dans le passé, notamment des députés conservateurs, mais il a obtenu celui des Canadiens qui sont beaucoup plus intelligents et qui se rendent compte des situations difficiles qu'ils doivent affronter. Je suis persuadé que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays sont d'avis que Petro-Canada doit participer activement à la prospection et à l'exploitation des gisements dans les régions neuves, à l'exploitation du pétrole non classifié ainsi qu'à la recherche et au développement. Ils estiment, j'en suis persuadé, que Petro-Canada devrait avoir les capitaux voulus pour entreprendre l'exploitation de gisements pétroliers qui permettront au Canada de devenir autarcique, comme il est en droit d'y parvenir grâce à ses abondantes richesses énergétiques.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis les non l'emportent.
Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lalonde, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 164)

POUR

Messieurs

Althouse	Corbin	Ferguson
Anguish	Cosgrove	Fisher
Axworthy	Côté (M ^{me})	Fleming
Bachand	Cullen	Flis
Beauchamp-Niquet	Cyr	Foster
(M ^{me})	Dawson	Fox
Bégin (M ^{me})	Deans	Frith
Benjamin	de Corneille	Fulton
Blais	de Jong	Garant
Blaker	Demers	Gauthier
Bloomfield	Deniger	Gendron
Bockstael	Dingwall	Gimaiel
Bossy	Dion	Gingras
Broadbent	Dionne	Gourd
Burghardt	(Northumberland-	(Argenteuil-Papineau)
Caccia	Miramichi)	Gourde
Campbell	Dubois	(Lévis)
(M ^{lle})	Duclos	Gray
(South West Nova)	Dupont	Guilbault
Campbell	Dupras	Harquail
(Cardigan)	Duquet	Henderson
Chénier	Erola (M ^{me})	Herbert
Comtois	Evans	